

Montréal, le 8 octobre 2020

## **Résumé des conclusions et des recommandations**

### **Réunion du Groupe d'experts sur les contrôles stratégiques Mise en œuvre du Document Technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS)**

**16 septembre 2020  
Réunion virtuelle, jour 1**

Chers collègues,

Le [Groupe d'experts sur les contrôles stratégiques \(« Groupe d'experts »\)](#) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) s'est réuni le 16 septembre 2020 et a principalement discuté des sujets suivants liés au [DTASS](#) :

- les données sur les contrôles enregistrées dans ADAMS pour la période de cinq ans entre 2015 et 2019 reflétant le degré de mise en œuvre du DTASS par les organisations antidopage (OAD);
- les résultats de la supervision par l'AMA du degré de mise en œuvre du DTASS par les OAD durant cette période de cinq ans, dans le cadre du processus de supervision continue et de la politique de priorisation de l'AMA;
- les niveaux d'analyse du DTASS par l'ensemble des OAD au cours du premier semestre de 2020;
- la mise en œuvre par les OAD du module hématologique du Passeport biologique de l'athlète (PBA) pour les sports et les disciplines dont le niveau minimum d'analyse (NMA) pour les agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA) est de 30 % ou plus; et
- les modifications proposées au DTASS pour l'aligner avec le Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE) 2021.

### **Mise en œuvre du DTASS et conformité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2020**

Le Groupe d'experts a examiné un important volume de données de contrôle et de supervision du DTASS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2020 et a noté, chez les OAD, une tendance accrue à l'adoption et au respect des exigences du DTASS depuis le lancement du programme de supervision de la conformité de l'AMA. La majorité des organisations nationales antidopage (ONAD) et des fédérations internationales (FI) des catégories 1 et 2<sup>1</sup>, s'il y a lieu, ont désormais intégré les exigences du DTASS dans leurs plans de répartition des contrôles.

---

<sup>1</sup> Classement selon la politique de priorisation du SICCS.

La mise en œuvre du DTASS constitue une exigence critique en vertu du Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS). Sur les 154 OAD dont les activités ont fait l'objet d'une supervision, 54 % se conformaient pleinement aux exigences du DTASS en 2019, par rapport à 32 % en 2016, et seulement 16 % ne les respectaient pas en 2019, comparativement à 63 % en 2016. L'AMA travaille étroitement avec les OAD pour lesquelles la mise en œuvre du DTASS présente des difficultés et, s'il y a lieu, des mesures correctives leur sont adressées.

Les données préliminaires d'ADAMS sur les contrôles pour la première moitié de 2020 révèlent une diminution du nombre global de contrôles depuis mars 2020 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les OAD et les laboratoires. Toutefois, le Groupe d'experts a reconnu les efforts réalisés par les OAD pour appliquer les exigences du DTASS dans la réalisation (et le redémarrage) des contrôles. Le prochain exercice de supervision de la conformité est prévu pour le début de l'année 2021 et portera sur la mise en œuvre du DTASS en 2020.

Les statistiques du DTASS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2020 sont présentées ci-dessous :

### Agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA)

	Nbre d'échantillons	Nbre de sports	Nbre d'AC <sup>2</sup>	RAA <sup>3</sup>
2020 (1 <sup>er</sup> janv. – 30 juin)	12 155	81	157	17
2019	55 578	120	244	92
2018	51 643	118	229	77
2017	48 853	116	220	85
2016	46 710	108	212	66
2015	36 218	94	183	46

### Hormone de croissance (GH)

	Nbre d'échantillons	Nbre de sports	Nbre d'AC	RAA
2020 (1 <sup>er</sup> janv. – 30 juin)	4 347	71	89	1
2019	24 181	103	150	6
2018	24 242	99	137	2
2017	20 482	90	124	0

<sup>2</sup> Autorités de contrôle.

<sup>3</sup> Résultats d'analyse anormaux.

2016	17 538	68	111	6
2015	13 264	74	103	4

### Facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF)

	Nbre d'échantillons	Nbre de sports	Nbre d'AC	RAA
2020 (1 <sup>er</sup> janv. – 30 juin)	13 141	85	160	3
2019	59 406	126	234	26
2018	60 964	124	231	21
2017	57 869	119	218	19
2016	42 730	111	207	15
2015	21 654	88	145	14

### Mise en œuvre du module hématologique du Passeport biologique de l'athlète

La mise en œuvre de ce module pour les sports ou les disciplines dont le niveau minimum d'analyse pour les ESA est de 30 % ou plus est un élément obligatoire de la conformité au DTASS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Groupe d'experts a examiné les statistiques concernant la mise en œuvre du programme du PBA en 2019 et noté une tendance au renforcement de la conformité des OAD au DTASS et au Document Technique pour les unités de gestion du Passeport biologique de l'athlète ([TD2019APMU](#)).

Plus de 170 OAD ont aujourd'hui un programme du PBA (stéroïdien et hématologique) et plus de 35 nouveaux programmes ont été établis au cours des 12 derniers mois. Toutes les OAD de catégorie 1 et les deux tiers des OAD de catégorie 2 disposent d'une unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète. Plus de 85 % des OAD de catégorie 1 et plus de 50 % des OAD de catégorie 2 mettent aujourd'hui en œuvre un module hématologique du PBA. L'équipe du PBA de l'AMA collabore de près avec les autres OAD des catégories 1 et 2 pour les aider à établir et à gérer le module hématologique. Au besoin, des mesures correctives sont formulées dans le cadre du programme de supervision de la conformité de l'AMA.

Un résumé des principales conclusions et recommandations de la réunion est présenté ci-dessous.

## **1. Le Groupe d'experts appuie les recommandations du Comité de révision de la conformité (CRC) à l'AMA au sujet des activités de supervision de la conformité.**

Le Groupe d'experts s'est penché sur l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur les programmes antidopage dans le monde et a reconnu les complexités que continue d'entraîner cette situation sans précédent pour les OAD et les laboratoires. Le Groupe d'experts soutient la recommandation du CRC à l'AMA de mener ses activités de supervision de la conformité de manière robuste mais souple tout à la fois compte tenu de la pandémie mondiale de COVID-19. Tout en reconnaissant les défis à relever, le Groupe d'experts encourage toutes les OAD à continuer d'appliquer les exigences de niveaux minimums d'analyse pour les ESA, la GH et les GHRF dans leurs plans de répartition des contrôles.

Nous rappelons aux OAD qu'elles peuvent faire une demande de flexibilité dans l'application des niveaux minimums d'analyse prévus par le DTASS (la réduction pouvant aller jusqu'à 50 %) sur la base de leur mise en œuvre du module hématologique du PBA ou d'autres critères non liés au PBA qui figurent à l'article 6.2 du DTASS, si elles peuvent démontrer que le recours à d'autres stratégies de contrôle fondées sur des renseignements conduisent à l'utilisation la plus intelligente et la plus efficace de leurs ressources pour les contrôles. La procédure et la liste complète des critères à suivre pour présenter une demande de flexibilité dans la mise en œuvre des niveaux minimums d'analyse sont disponibles dans le [Centre de conformité au Code](#) et dans le Guide de l'utilisateur pour une demande de flexibilité sur le site Web de l'AMA.

Le Groupe d'experts recommande aux OAD qui revoient leur évaluation des risques et leur plan de répartition des contrôles pour reprendre les contrôles qu'elles se concentrent sur les analyses d'urine et de sang, de même que sur les analyses du DTASS pour les sportifs qui se sont qualifiés ou qui pourraient se qualifier pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020, qui se tiendront en 2021. Cela permettra de soutenir le groupe de travail sur les contrôles pré-Jeux et les recommandations qu'il formulera en la matière.

## **2. Validité pour deux ans des demandes de flexibilité et examen des demandes existantes; abandon du Document d'appui A du DTASS, remplacé par le Document d'appui B.**

En ce qui concerne les demandes de flexibilité, le Groupe d'experts a décidé que leur période initiale de validité sera désormais de deux ans. L'AMA mettra au point une procédure de renouvellement simple et facile à utiliser pour toute demande de prolongation. Elle communiquera avec les OAD ayant des demandes en cours pour vérifier si celles-ci sont toujours valides et si une prolongation est nécessaire.

Depuis le début de 2020, l'AMA a créé un système en ligne facile à utiliser dans le cadre du Centre de conformité au Code, qui permet aux OAD de s'auto-évaluer et de soumettre électroniquement à l'AMA leur demande de flexibilité et les documents justificatifs tels que leur évaluation des risques, leur plan de répartition des contrôles et leur groupe cible de sportifs assujettis aux contrôles. Depuis la création de ce système en ligne, l'AMA n'a reçu que des demandes électroniques et aucune sur papier au moyen du Document d'appui A de la version 5 du DTASS 2020. Le Groupe

d'experts a donc accepté la proposition de l'AMA d'abandonner le Document d'appui A du DTASS. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les OAD ne pourront présenter une demande de souplesse que par voie électronique, et le seul document d'appui dans la version 6 révisée du DTASS 2021 sera le document de questions et réponses.

### **3. Guide pour les analyses par chromatographie gazeuse – combustion – spectrométrie de masse des rapports isotopiques (GC-C-IRMS) des échantillons d'urine.**

L'AMA a présenté des données sur les analyses GC-C-IRMS au Groupe d'experts afin qu'il examine et développe de meilleures stratégies de contrôle pour l'application de ce type d'analyses en conjonction avec le module stéroïdien du PBA. Le Groupe d'experts considère la méthode analytique GC-C-IRMS très efficace pour détecter l'administration exogène d'agents anabolisants endogènes tels que la testostérone. Il est donc recommandé que les OAD développent des stratégies supplémentaires, fondées sur les risques, pour appliquer cette méthode aux échantillons d'urine de manière proactive, et pas seulement à la suite de la mise en œuvre du module stéroïdien du PBA. En conséquence, le Groupe d'experts a convenu qu'un guide pour les analyses GC-C-IRMS serait une ressource utile pour les OAD.

Nous rappelons également aux OAD que pour soutenir davantage la mise en œuvre du DTASS, l'AMA a rédigé des Guides de contrôle pour les agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA), l'hormone de croissance (GH) et les facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF). Ces guides fournissent des informations sur chacune de ces substances interdites et sur les stratégies de contrôle liées. Les OAD sont encouragées à consulter ces guides pour appuyer leurs stratégies de contrôle pour l'analyse de ces catégories de substances dans le cadre du DTASS. Toute OAD désireuse de recevoir ces guides peut en faire la demande à l'AMA, à l'adresse [tdssa@wada-ama.org](mailto:tdssa@wada-ama.org), car ces documents ne sont pas publics.

### **4. Remplacement du terme « ESA » par le terme « EPO » et autres changements mineurs dans la version 6 du DTASS 2021.**

Afin d'aligner le DTASS avec la terminologie utilisée dans la Liste des interdictions 2021, le terme « ESA » sera remplacé par le terme « EPO » dans la version 6 du DTASS 2021. L'acronyme « EPO » est utilisé pour décrire les substances incluses dans la catégorie S.2.1.1 (Agonistes du récepteur de l'érythropoïétine) de la Liste des interdictions 2021 et qui sont analysées conformément au Document Technique TD2014EPO de l'AMA (également en cours de révision afin d'être en ligne avec la Liste des interdictions, le Code et les Standards internationaux 2021).

De plus, en réponse à une demande de deux fédérations internationales, la description de leurs disciplines a été mise à jour dans la version 6 du DTASS 2021. Le reste des modifications apportées au DTASS consistent à l'aligner avec le Standard international pour les contrôles et les enquêtes 2021.

### **5. Outil de suivi du DTASS dans ADAMS.**

Le Groupe d'experts encourage les OAD à évaluer leur mise en œuvre des niveaux minimums d'analyse prévus par le DTASS grâce au nouvel outil de suivi disponible dans ADAMS. Cet outil donne aux OAD la possibilité de suivre leurs données du

DTASS en temps réel, d'identifier les lacunes éventuelles et d'adapter leur programme de contrôles en conséquence.

## **6. Substances interdites dans le DTASS en 2021.**

Le Groupe d'experts propose de ne pas ajouter de nouvelles catégories d'analyses spécifiques au DTASS en 2021. Le Groupe d'experts continue cependant de suivre l'évolution des capacités et des méthodes des laboratoires.

## **7. Version 6 du DTASS – prochaines étapes.**

La version 6 du DTASS révisée sera soumise pour approbation à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA le 11 novembre 2020. Une fois approuvée, la version 6 du DTASS sera transmise à l'ensemble des partenaires, puis entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **8. Prochaine réunion du Groupe d'experts concernant le DTASS.**

Afin d'avoir des données suffisantes du DTASS dans ADAMS et d'être en mesure d'évaluer la mise en œuvre de la version 6 du DTASS, le Groupe d'experts tiendra sa prochaine réunion sur le DTASS au deuxième semestre de 2021.

Nous espérons que ces informations vous auront été utiles. Pour tout commentaire ou toute question sur ce qui précède ou sur la mise en œuvre du DTASS, veuillez écrire à l'AMA à l'adresse [tdssa@wada-ama.org](mailto:tdssa@wada-ama.org).

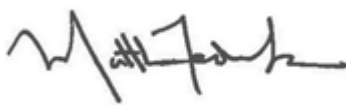
Merci de votre engagement continu en faveur du sport propre.

Sincères salutations,



**Tim Ricketts**

Directeur, Standards et harmonisation



**Matt Fedoruk**

Président, Groupe d'experts sur les contrôles stratégiques